



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 02/2023

Etat d'avancement du projet relatif à la rénovation/reconstruction des infrastructures scolaires



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Historique

Dans sa séance du 28 octobre 2013, le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux a accordé deux crédits d'étude de CHF 135'000.- chacun pour « *la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux et sur le site des Ruvines à Cully* » (préavis 13/2013).

Sur cette base, la Municipalité de Bourg-en-Lavaux a mandaté le bureau « Fragnières Partenaires » pour mener à bien les études préalables. Un rapport intermédiaire a été livré le 3 février 2017 et un rapport de synthèse présenté à la Municipalité le 3 avril 2017. Sur la base des données statistiques compilées et de l'état des infrastructures existantes, ces rapports ont établi une carte des besoins et un diagnostic technique sur l'état et la vétusté des collèges concernés. En particulier, le bilan énergétique est très mauvais. Divers scénarios de réhabilitation et d'organisation des classes ont été développés, basés sur deux variantes : maintien des deux sites avec agrandissements ou regroupement sur un seul site. Ces scénarios ont également fait l'objet d'une estimation chiffrée des coûts probables des travaux nécessaires située dans une fourchette de CHF 25 à 36 millions en prenant comme base de travail une capacité de 24 classes et de deux salles de sport. A relever toutefois que les scénarios se trouvant dans la moitié inférieure de la fourchette ne comportent que des rénovations, certes importantes, mais ne touchant pas à la structure fondamentale des bâtiments (en particulier pas à l'implantation actuelle des classes).

Sur la base du crédit accordé par le Conseil communal dans sa séance du 10 septembre 2018, la Municipalité a entrepris divers travaux de mise en conformité aux nouvelles normes en matière de protection incendie (aménagements mis en lumière dans le diagnostic de vétusté établi par les experts). Ces travaux se sont élevés à CHF 249'000.- (préavis accordé : CHF 297'000.-). D'autres travaux de sécurisation du préau du collège des Ruvines (garde-corps en bordure sud du préau) ont été réalisés en 2021 (pour un montant de CHF 42'500.-, à charge du compte de fonctionnement « entretien du collège des Ruvines »).

Début 2022, une analyse complémentaire et une actualisation des données de base ont été effectuées par le mandataire. Ces travaux ont révélé un besoin accru en termes de classes (au moins 26 classes) et de places d'accueil de jour, incluant notamment la nécessité désormais d'organiser un accueil l'après-midi pour les degrés 7P et 8P (mis en place dès l'année scolaire 2021/2022, provisoirement dans le bâtiment de la Rue du Temple 17 à Cully). Cette analyse conclut à privilégier l'implantation d'un nouveau collège sur le site (élargi) des Ruvines.



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Au printemps 2022, un comité de pilotage a été constitué pour poursuivre l'étude du projet. Ce comité est composé de M. Raymond Bech, municipal en charge du dicastère des écoles, de Mme Evelyne Marendaz, municipale en charge du dicastère des bâtiments, M. Jean-Yves Cavin, municipal en charge du dicastère de l'urbanisme, de M. Baptiste Jaquet, chef de service des bâtiments, de M. Michel Bovard, directeur de l'Etablissement primaire et secondaire Centre Lavaux (EPSCL), de M. Nicolas Blanc, doyen des collèges des Ruvines, du Genevrey et du Vanel, de deux représentants du Comité de direction de l'ASCL, MM. Jean-François Rolaz, président, rejoint en 2023 par Pierre-Alain Chevalley, municipal en charge des écoles de Rivaz, et de Mme Charlotte Maeder, cheffe de projet, représentante de la DGEO. Ce comité s'est réuni à 4 reprises jusqu'à ce jour.

Suite aux travaux dudit comité, une étude complémentaire de faisabilité, focalisée sur l'implantation d'un nouveau collège unique sur le site élargi des Ruvines (site actuel + extension sur la zone d'utilité publique du terrain de football et alentours) a été effectuée par le mandataire Reamo (ex-Fragnières partenaires) et le bureau d'architecture Background Architecture Sàrl. Basée sur une capacité portée à 28 classes et 3 salles de gymnastique, cette étude confirme la faisabilité d'une implantation unique, selon différentes variantes envisageables (incluant ou non l'utilisation de la zone du terrain de football, avec ou sans utilisation de la surface de ce dernier pour des constructions).

Sur cette base, et suite aux recommandations tant du comité de pilotage que de la DGEO, la Municipalité s'est prononcée en faveur du regroupement de l'ensemble des cycles primaires Harmos (1P à 8P) sur un seul site, soit dans le secteur des Ruvines à Cully.

Un mandat complémentaire a été attribué en janvier 2023 au bureau M&R Conseils Projets Immobiliers SA, portant sur les différentes procédures possibles en vue de l'obtention d'un projet final. Sur la base des recommandations faites par le mandataire, la procédure privilégiée par la Municipalité est celle d'un mandat d'études parallèles de caractère mixte pour pool de mandataires.

Conclusion intermédiaire

L'ensemble des analyses techniques et de faisabilité, et les réflexions menées par le comité de pilotage, les mandataires et la Municipalité, ont conduit à privilégier la variante d'une nouvelle construction sur un site unique (zones d'utilité publique des Ruvines), pour les raisons principales suivantes :

- La seule réfection des collèges existants (Ruvines, Genevrey) avec agrandissement pour accueillir de nouvelles classes (6 en tout) risque de s'avérer plus coûteuse qu'estimé, en raison des incertitudes que comporte toute transformation importante de bâtiments existants.
- A terme, ces réfections pourraient se révéler n'être qu'un « emplâtre sur une jambe de bois » et de nouveaux travaux portant sur la structure même des



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



collèges risquent d'être nécessaires. En particulier, le bilan énergétique des deux établissements est mauvais : le bilan thermique du collège des Ruvines est en note F (sur une échelle de A à G, la note A indiquant un bilan très performant), le collège du Genevrey est quant à lui en note E. Ce constat nécessitera une attention toute particulière et entraînera des travaux structurels importants pour répondre à la planification énergétique communale fixée par la Municipalité dans son programme de législature 2021-2026.

- Les besoins supplémentaires de classes et la nécessité de doter les infrastructures scolaires d'une 3^e salle de sport conduisent à procéder à une refonte complète de la configuration et de l'organisation des locaux, guère envisageable en conservant les structures actuellement existantes.
- La modernisation et l'agrandissement des locaux dédiés au sport favoriseront le développement des activités des clubs de la commune, et faciliteront l'organisation de manifestations.
- Le site du collège du Genevrey ne dispose pas des surfaces suffisantes pour accueillir tous les élèves des degrés primaires (à ce jour, environ 360 élèves). Si par pure hypothèse tel avait été le cas, il ne fait guère de sens de concentrer les activités scolaires au nord de la commune, vu, notamment, le développement de l'habitat sur Cully-gare, et les difficultés d'accès au site du Genevrey.
- Au contraire, la concentration des activités scolaires sur le site élargi des Ruvines se justifie, notamment, en raison du développement en cours du plateau de la gare à Cully, de la proximité de la gare facilitant l'accès pour le corps enseignant, et par la simplification du programme des transports scolaires.
- Le choix du site des Ruvines pourra valoriser la zone d'utilité publique bordant au nord le terrain de football des Ruvines, sans avoir à « condamner » le terrain et en l'intégrant au programme d'éducation physique.
- Sur le plan pédagogique, le regroupement des deux cycles primaires est recommandé par la DGEO et plébiscité par la direction de l'EPSCL.
- Un tel regroupement favorise également la cohésion sociale, tant pour les parents que pour les élèves, de par l'accroissement des échanges qu'il induirait entre les habitantes et habitants des différents quartiers et bourgs. Il renforcerait ainsi l'identité communale « Bourg-en-Lavaux » auprès de la population.
- S'agissant du collège du Vanel, son emplacement décentré, sa vétusté et sa taille réduite (4 classes) compliquent notablement l'organisation scolaire et son maintien ne constitue pas une option. Situé dans une zone constructible de faible densité en bordure du centre du bourg, sa réaffectation pourra être valorisée.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité est convaincue que l'option choisie est optimale. Elle permettra à la commune et à l'ASCL de disposer d'infrastructures scolaires modernes et performantes pour assurer le parcours scolaire de nos enfants et leur développement.



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Le site du Genevrey se trouve en zone d'utilité publique dans le plan des zones de l'ex-commune de Grandvaux et le restera selon toute probabilité dans le nouveau Plan d'affectation communal en cours d'élaboration. Des réflexions sont en cours pour sa réaffectation.

Eléments financiers et procédure décisionnelle

Conformément à la Convention relative à la mise à disposition de locaux scolaires par les communes membres, adoptée par le Conseil intercommunal de l'ASCL dans sa séance du 3 novembre 2022, les locaux scolaires accueillant les élèves des cycles primaires sont la propriété des communes et sont « loués » à l'ASCL sur la base des coûts effectifs de fonctionnement, y compris les frais financiers et les amortissements. Selon l'article 2 de ladite convention, toute construction nouvelle doit être étudiée et gérée par un comité de pilotage au sein duquel, outre le municipal en charge des écoles de la commune concernée, deux membres du comité de direction doivent siéger. De plus, toute construction nouvelle doit être approuvée par le Comité de direction après consultation de l'EPSCL.

Il en résulte que la commune reste responsable de la construction de nouvelles infrastructures scolaires et en est le maître de l'ouvrage. Les demandes de crédits d'étude et d'ouvrage y afférents sont donc soumis au Conseil communal de la commune de site. C'est toutefois l'utilisateur final ASCL qui en assume les coûts, d'où la nécessité d'obtenir l'approbation préalable de son comité de direction. Au final, les coûts d'investissement sont donc supportés économiquement par l'ASCL selon la clé de répartition définie dans les statuts de l'association intercommunale. En l'état, cette clé (double critère de population et d'élèves enclassés) conduit à une participation de la commune de Bourg-en-Lavaux d'environ 45%. A l'inverse, les constructions ou transformations qui pourraient être entreprises sur le territoire des autres communes membres (de fait Chexbres et Puidoux) seront également financées par la commune de Bourg-en-Lavaux à hauteur du pourcentage précité. Sur un projet évalué actuellement à CHF 46 millions de francs, la charge effective de la commune serait donc de CHF 20,7 millions.

Planning d'intention

Mars - juin 2023 : études complémentaires éventuelles sur la faisabilité du projet « Ruvines ».

Octobre 2023 : dépôt d'un préavis pour l'octroi d'un crédit d'étude relatif à l'organisation de la procédure de mise au concours/mandat d'études parallèles d'un projet de construction et désignation du lauréat.

Octobre - décembre 2023 : organisation de la procédure/établissement du cahier des charges.

Janvier 2024 - novembre 2024 : lancement de la procédure et choix du lauréat.



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Mars 2025 : préavis pour l'étude du projet et devis général.

Octobre 2025 : préavis appel d'offres et enquête publique.

Mai 2026 : préavis crédit de construction.

Eté/automne 2026 : début des travaux.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire remplaçante

Jean-Pierre Haenni

Martine Haefeli



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007